

A

( N° 305. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1846.

---

Budgets du Département des Finances, des Non-Valeurs et des  
Remboursements, pour l'exercice 1847 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. ZOUDE.

---

MESSIEURS,

La Chambre avait exprimé depuis longtemps le désir que les Budgets fussent présentés dans un délai tel, que les diverses branches de la Législature pussent en faire l'examen avec la maturité et l'attention qu'exige l'emploi équitable et économique des deniers de l'État; c'est dans ce but que plusieurs fois des propositions formelles ont été faites pour changer l'année financière.

L'époque de cette présentation est fixée maintenant par le vote de la Chambre sur la comptabilité de l'État, et ce vote n'était pas encore converti en loi, que la Législature était déjà saisie de sept Budgets pour l'exercice 1847 : cependant la loi n'est obligatoire qu'à partir de 1848, aussi les sections ont-elles été satisfaites de cet empressement.

Une obligation était imposée au Gouvernement comme condition de l'acceptation ou du rejet des Budgets, et c'est faute d'y avoir satisfait pour l'exercice courant que la Chambre a refusé presque toutes les demandes d'augmentation de crédit.

Cette obligation se bornait à la réorganisation de l'administration centrale

---

(1) Budget pour 1847, page 195.

(2) La section centrale, présidée par M. DUMONT, était composée de MM. DE CORSWAEM, ORBAN, VEYDT, LESOINNE, ZOUDE et DE FOERE.

par arrêté royal; mais c'est un projet plus vaste que le Ministre vous soumet aujourd'hui, c'est la réorganisation de toutes les branches de l'administration financière qu'il veut opérer. et, dans son discours introductif des Budgets, il vous déclare, qu'ayant fait une étude approfondie de la matière, il a reconnu que des économies notables peuvent être réalisées dans certaines branches, tandis qu'il en est d'autres qui exigent des subsides plus élevés; et l'examen du système de rémunération lui a révélé des anomalies et des vices que de grands intérêts commandent de faire cesser, ceux des fonctionnaires et ceux de l'administration elle-même.

Le Ministre expose ensuite les bases de sa nouvelle organisation, qui repose sur des principes d'ordre et d'équité : la distribution des emplois d'après les capacités et les services rendus; les rétributions suivant leur importance et d'après la dépense qu'entraîne les résidences dans les centres de population. De là l'idée heureuse d'un traitement fixe et d'une indemnité qui s'acquiert et se perd suivant les résidences assignées aux employés. Opérer ces améliorations sans perturbation brusque dans le personnel, respecter les positions acquises et se renfermer cependant dans les limites du Budget, telle est la tâche que le Ministre n'hésite pas à entreprendre, et c'est pour s'en acquitter qu'il vous demande de lui accorder, pendant deux ans, la libre disposition des 9 premiers articles du chapitre III, qui comprennent les contributions directes, le cadastre, les douanes, les accises, la garantie des matières d'or et d'argent, les poids et mesures.

Il est évident que, pour créer des positions nouvelles à mesure qu'il surviendra des vacances d'emplois, la libre disposition du crédit de tous les articles est chose indispensable. S'il en était autrement, si pour chaque service le Ministre devait se renfermer dans les limites actuelles, il *deviendrait impossible*, comme il le dit, de *grouper les emplois autrement et mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui, de mieux les approprier aux exigences des divers services*. Alors la réorganisation générale qui pourrait être utile à certaine classe d'employés manquerait le but d'économie et d'équité qui est dans les vœux de la Chambre.

La section centrale après avoir entendu le Ministre dans les explications provoquées par quelques sections, s'est ralliée à sa proposition, comme il est établi au chap. III.

## EXAMEN DU BUDGET.

### CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER. — *Traitement du Ministre* . . . fr. 21,000 »

Adopté.

ART. 2, § 1<sup>er</sup>. — *Traitement du secrétaire général*. fr. 8,400 »

Adopté.

§ 2. — *Secrétariat général* . . . . fr. 45,000 »

Adopté.

ART. 2, § 3. — *Trésor public* . . . . . fr. 110,000 »

Adopté.

§ 4 — *Contributions directes, cadastre, douanes, etc.* . . . . . fr. 140,000 »

§ 5. — *Enregistrement, domaines et forêts.* fr. 84,000 »

§ 6. — *Commission des monnaies* . . . . . fr. 42,000 »

§ 7. — *Huissiers et gens de service* . . . . . fr. 29,000 »

Adoptés.

ART. 3. — *Frais de tournées* . . . . . fr. 8,000 »

Adopté.

ART. 4, § 1. — *Matériel.* . . . . . fr. 47,000 »

Augmentation 7,000 francs.

SAVOIR :

*Sur éclairage et chauffage* . . . . . fr. 4,000

*Entretien des trois hôtels occupés par l'administration centrale* . . . . . fr. 3,000

L'augmentation de 7,000 francs est admise par les première et deuxième sections.

Elle est rejetée par les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sections.

Cette dernière propose de substituer la houille au bois pour le chauffage des bureaux.

La cinquième section demande des renseignements ultérieurs.

La section centrale, délibérant sur cette augmentation, a voté par division.

Elle a rejeté les 4,000 francs pour le chauffage et l'éclairage; elle s'est fondée, quant au chauffage, sur l'économie qui a dû être faite pendant l'hiver dernier, qui a été particulièrement remarquable par sa douceur, et quant à l'éclairage, on doit croire que la quantité extraordinaire de colzas qu'on vient de recueillir fera baisser considérablement le prix des huiles.

La section centrale alloue les 3,000 francs pour réparation à faire aux trois hôtels occupés par l'administration centrale, mais elle les alloue seulement comme dépense extraordinaire.

La troisième section avait soulevé la question de savoir s'il est plus utile d'assurer tous les bâtiments de l'État contre incendie, que de n'en assurer aucun à l'instar des grands armateurs dont les navires s'assurent les uns les autres, contre les risques de mer par l'économie des primes.

M. le Ministre, consulté sur la question des assurances, ainsi que sur l'emploi de la houille, a répondu, quant aux assurances, qu'il n'avait pas encore d'opinion arrêtée, qu'il pourrait s'en expliquer au prochain Budget. En ce qui concerne l'emploi de la houille, il estime que son usage entraîne beaucoup d'inconvénients; du reste, il se propose de demander un crédit pour l'établissement d'un calorifère.

ART. 5. — *Service de la Monnaie* . . . . . fr. 7,200 »

Adopté.

ART. 6. — *Multipliation des coins et coussinets* . fr. 10,000 »

Réduction, 10,000 francs.

Adopté.

ART. 7. — *Achat de matières et frais de fabrication des  
pièces de cuivre* . . . . . fr. 100,000 »

Adopté.

ART. 8. — *Magasin général des papiers* . . . . . fr. 135,000 »

Majoration, 18,000 francs.

Les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections adoptent.

La troisième section trouve cette augmentation énorme; elle exige des explications.

La quatrième demande si la fourniture des papiers a lieu par adjudication publique?

La sixième section trouve que l'augmentation n'est pas suffisamment justifiée. L'accroissement des dépenses d'une année à l'autre lui paraît trop considérable. Elle demande que la section centrale provoque une justification plus complète.

Le Ministre a répondu à ces observations que l'extension progressive des services exigeait de plus en plus le renouvellement et l'emploi d'une plus grande quantité d'imprimés; qu'il y aurait un déficit dans le crédit alloué pour 1845, sans la réserve qu'il y avait dans les magasins, que d'ailleurs les prix sont plus élevés. au point que des adjudications récentes font ressortir une différence de 16 à 24 p. % sur les prix antérieurs.

A cette réponse, qui se trouve à la suite du rapport *sub A*, M. le Ministre a joint le cahier des charges de l'adjudication de 1844.

D'après ces explications, la section centrale alloue le chiffre de 135,000 francs.

ART. 9. — *Statistique* . . . . . fr. 23,000 »

Cinq sections adoptent.

La troisième section fait observer que les renseignements demandés sont trop compliqués; que les administrations communales se perdent dans leurs détails et se découragent à cause de la difficulté de les recueillir; que plusieurs de ces renseignements, pris au hasard, sont très-souvent inexacts et font manquer le but qu'on se propose; que ce travail exige d'ailleurs un loisir que ne peuvent guère lui consacrer les administrations municipales des campagnes. Cette section conclut à ce que ces demandes soient simplifiées, au lieu de s'ingénier à les multiplier.

La section centrale signale ces observations à l'attention de M. le Ministre, et adopte le chiffre de 23,000 francs.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.

ART. 1<sup>er</sup>. — *Traitements des directeurs* . . . fr. 86,550 »

Adopté.

ART. 2. *Caissier général d'État.* . . . fr. 250,000 »

Adopté.

CHAPITRE III.

ARTICLE PREMIER.—*Service sédentaire, traitements.* fr. 872,500 »

Adopté.

ART. 2. — *Remises et indemnités des comptables.* fr. 1,710,000 »

Adopté.

ART. 3. — *Service actif, traitements* . . . fr. 501,200 »

Adopté.

ART. 4. — *Douane et recherche maritime.* . . fr. 3,950,000 »

Adopté.

ART. 5. — *Accises* . . . . . fr. 759,900 »

Adopté.

ART. 6. — *Garantie* . . . . . fr. 43,860 »

Adopté.

ART. 7. — *Poids et mesures* . . . . . fr. 52,100 »

Adopté.

ART. 8. — *Avocats de l'administration* . . . fr. 35,670 »

Les sections et la section centrale adoptent.

Satisfaisant au désir de la première section, qui demande la liste de ces avocats, avec l'indication de la somme allouée à chacun d'eux, M. le Ministre a transmis l'état annexé *sub B.*

ART. 9. — *Frais de bureau et de tournée* . . . fr. 189,850 »

Les 9 premiers articles de ce chapitre comportent une somme de 8,115,280

francs, dont le Ministre demande le libre transfert de l'un sur l'autre, selon les besoins qui résulteront de la nouvelle organisation.

Cinq sections autorisent ce transfert.

La troisième section a soulevé une question de constitutionnalité, et après une discussion assez longue, elle a chargé son rapporteur de demander à la section centrale d'entendre le Ministre pour en recevoir des explications, dont la nature déterminerait le vote à émettre.

Ces explications ont été données comme il en a été rendu compte plus haut, et la section centrale, à l'unanimité des membres présents, a adopté le libellé portant que les *crédits des articles 1 à 9 inclusivement pourront être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la nouvelle organisation.*

ART. 10. — *Indemnités* . . . . . fr. 291,200 »

Adopté.

ART. 11. — *Matériel* . . . . . fr. 140,000 »

Adopté.

ART. 12. — *Indemnités pour transcription des mutations, etc.* . . . . . fr. 32,000 »

Adopté.

ART. 13. — *Entrepôt d'Anvers* . . . . . fr. 31,000 «

Adopté.

#### CHAPITRE IV.

ARTICLE PREMIER. — *Traitement du personnel* . . . fr. 356,290 »

Adopté.

ART. 2. — *Employés du timbre.* . . . . . 54,700 »  
Augmentation 3,500 francs.

Cinq sections adoptent, une rejette par partage de voix, la troisième n'a adopté qu'à la condition que les employés subalternes profiteront seuls de l'augmentation.

La section centrale adopte.

ART. 3. — *Employés du domaine* . . . . . fr. 77,200 »

Adopté.

ART. 4. — *Agents forestiers* . . . . . fr. 243,600 »

Cinq sections adoptent, la sixième demande des économies dans l'administration des forêts.

La section centrale adopte le chiffre et transmet à M. le Ministre les recommandations de la sixième section.

ART. 5. — *Remises des receveurs*. . . . . fr. 849,000 »

Adopté.

ART. 6. — *Remises des greffiers* . . . . . fr. 41,000 »

Adopté.

ART. 7. — *Frais de bureau des directeurs*. . . . fr. 20,000 »

Adopté.

ART. 8. — *Matériel* . . . . . fr. 32,000 »

Adopté.

ART. 9. — *Frais de poursuites et d'instances* . . fr. 55,000 »

Adopté.

ART. 10. — *Dépenses du domaine* . . . . . fr. 78,300 »

Adopté.

ART. 11. — *Palais de Bruxelles et de Tervueren*. fr. 23,800 »

Adopté.

## CHAPITRE V.

ARTICLE PREMIER. — *Pensions civiles*. . . . . fr. 1,275,000 »

Augmentation . . . . fr. 100,000.

Les première et sixième sections expriment des regrets sur la facilité avec laquelle on a accordé la pension à des individus qui peuvent encore servir utilement le pays.

La troisième section attend les plus heureux résultats du contrôle que la Cour des Comptes est appelée à exercer sur cette nature de dépense.

La section centrale admet le chiffre, dans la confiance que M. le Ministre fera exécuter sévèrement les mesures qu'il a prescrites aux fonctionnaires supérieurs des provinces, de ne faire des propositions d'admission à la retraite qu'en présence d'une nécessité bien démontrée.

ART 2. — *Secours à des employés* . . . . . fr. 5,000 »

Adopté.

CHAPITRE VI.

ARTICLE PREMIER. — *Dépenses imprévues* . . . fr. 14,000 »

Adopté par les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections.

La sixième section réduit le chiffre à 4,000 francs.

La section centrale adopte le chiffre de 14,000 francs.

ART. 2. — *Travail extraordinaire* . . . . fr. 4,000 »

La sixième section rejette.

Les autres sections et la section centrale adoptent.

*Le Président,*

**DUMONT.**

*Le Rapporteur,*

**L.-J. ZOUDE.**

---

## BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS.

Ce Budget n'a donné lieu à aucune observation dans les sections ni à la section centrale, qui en propose l'adoption.

### CHAPITRE PREMIER.

#### NON-VALEURS.

ART. 1 <sup>er</sup> . <i>Non-valeurs sur le foncier</i> . . . . .	fr.	800,000	»
ART. 2. <i>Sur l'impôt personnel</i> . . . . .		370,000	»
ART. 3. <i>Sur les patentes</i> . . . . .		80,000	»
ART. 4. <i>Décharge ou remises aux bateliers en non-activité</i> . . . . .		36,000	»
ART. 5. <i>Non-valeurs sur les redevances des mines</i> . . . . .		16,000	»
		796,000	»

(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)

### CHAPITRE II.

#### REMBOURSEMENTS.

ART. 1 <sup>er</sup> . <i>Restitution de droits, amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et défalcation d'ouvrages brisés</i> . . . . .	fr.	80,000	»
ART. 2. <i>Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, etc.</i> . . . . .		250,000	»
ART. 3. <i>Remboursement de postes aux services étrangers</i> . . . . .		150,000	»
ART. 4. <i>Remboursement du péage sur l'Escaut</i> . . . . .		800,000	»
		1,280,000	»

### RÉCAPITULATION.

CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . <i>Non-valeurs</i> . . . . .	fr.	796,000	»
CHAPITRE 2. <i>Remboursements</i> . . . . .		1,280,000	»
		2,026,000	»

*Le Président,*

**DUMONT.**

*Le Rapporteur,*

**L.-J. ZOUDE.**

## RÉCAPITULATION générale des dépenses du

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHIFFRES DU GOUVERNEMENT.	
ARTICLES.	ÉVELOPÉS.		Charges ORDINAIRES.	Charges EXTRAORD.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
1	»	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	»
2	1	Id. du secrétaire général . . . . .	8,400	»
»	2	Secrétariat général. . . . .	45,000	»
»	3	Trésor public . . . . .	110,000	»
»	4	Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, etc. . . . .	140,000	»
»	5	Enregistrement, domaines et forêts. . . . .	84,000	»
»	6	Commission des monnaies. . . . .	42,000	»
»	7	Huissiers et gens de service . . . . .	59,000	»
3	»	Frais de tournées . . . . .	8,000	»
4	»	Matériel . . . . .	47,000	»
5	»	Service de la monnaie. . . . .	7,200	»
6	»	Multiplication des coussinets . . . . .	10,000	»
7	»	Achat de matières . . . . .	»	100,000
8	»	Magasin général des papiers . . . . .	155,000	»
9	»	Statistique . . . . .	25,000	»
			709,600	100,000
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Administration du Trésor dans les provinces.</i>				
1	»	Traitement des directeurs. . . . .	86,550	»
2	»	Cassier général de l'Etat. . . . .	250,000	»
			336,550	»
<b>CHAPITRE III.</b>				
1	»	Service sédentaire . . . . .	872,500	»
2	»	Remises et indemnités des comptables . . . . .	1,710,000	»
3	»	Service actif. — Traitements . . . . .	501,200	»
4	»	Service des employés de la douane et recherche maritime. . . . .	5,950,200	»
5	»	Accise. . . . .	759,900	»
6	»	Garantie . . . . .	45,860	»
7	»	Poids et mesures . . . . .	52,100	»
8	»	Avocats de l'Administration . . . . .	55,670	»
9	»	Frais de bureau et de tournées . . . . .	189,850	»
10	»	Indemnités . . . . .	291,200	»
11	»	Matériel . . . . .	140,000	»
12	»	Indemnités pour les transcriptions . . . . .	52,000	»
15	»	Entrepôt d'Anvers . . . . .	51,000	»
			8,609,480	»
<b>CHAPITRE IV.</b>				
1	1	Traitement du personnel de l'enregistrement . . . . .	556,190	»
»	2	Employés du timbre (augmentation de 5,500 francs pour les timbreurs et tournefeuilles) . . . . .	54,700	»
»	3	Id. des domaines . . . . .	77,200	»
»	4	Agents forestiers . . . . .	245,600	»
»	5	Remises des receveurs . . . . .	849,000	»
»	6	Id. des greffiers . . . . .	41,000	»
»	7	Frais de bureau des directeurs . . . . .	20,000	»
»	8	Matériel . . . . .	52,000	»
»	9	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	35,000	»
»	10	Dépenses du domaine . . . . .	78,500	»
»	11	Palais de Bruxelles et de Tervueren. . . . .	25,800	»
			1,850,890	»
<b>CHAPITRE V.</b>				
1	»	Pensions civiles . . . . .	5,000	»
2	»	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés, etc. . . . .	1,275,000	»
			1,280,000	»
<b>CHAPITRE VI.</b>				
1	»	Dépenses imprévues . . . . .	14,000	»
2	»	Travail extraordinaire. . . . .	4,000	»
			18,000	»
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.</b> . . . . fr.			12,784,520	100,000

## Département des Finances pour l'exercice 1847.

Total.	CHIFFRES PROPOSÉS PAR LA SECT. CENTRALE.		Total.	MONTANT des RÉDUCTIONS.	Observations.
	Charges ORDINAIRES.	Charges EXTRAORDINAIRES			
21,000	21,000	"	21,000	"	
458,400	458,400	"	458,400	"	
8,000	8,000	"	8,000	"	
47,000	40,000	5,000	45,000	4,000	
7,200	7,200	"	7,200	"	
10,000	10,000	"	10,000	"	
100,000	"	100,000	100,000	"	
155,000	155,000	"	155,000	"	
25,000	25,000	"	25,000	"	
809,600	702,600	105,000	805,600	4,000	
536,550	536,550	"	536,550	"	
8,115,280	8,115,280	"	8,115,280	"	Les crédits portés aux art. 1 à 9 inclusivement, pourront être transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, suivant les besoins qui résulteront de la nouvelle organisation.
291,200	291,200	"	291,200	"	
140,000	140,000	"	140,000	"	
52,000	52,000	"	52,000	"	
51,000	51,000	"	51,000	"	
8,609,480	8,609,480	"	8,609,480	"	
1,850,890	1,850,890	"	1,850,890	"	
1,280,000	1,280,000	"	1,280,000	"	
18,000	18,000	"	18,000	"	
12,884,520	12,777,520	105,000	12,880,520	4,000	

# ANNEXES.

## ANNEXE A.

### CHAPITRE I<sup>er</sup>, ART. 8.

*Sur le MAGASIN DES PAPIERS, toutes les sections et la section centrale, frappées de l'énormité de l'augmentation, demandent des justifications plus développées.*

Depuis plusieurs années, ce crédit était resté invariablement fixé à 117,000 francs, alors que l'extension progressive des services exige de plus en plus, par suite de plusieurs changements dans les lois des douanes et d'accise, le renouvellement ou l'emploi d'une plus grande quantité d'imprimés dans les bureaux des receveurs des impôts.

C'est ainsi que les livres du magasin général des papiers constatent qu'il a été délivré pendant l'année 1845, pour être mises en œuvre, les quantités suivantes :

1 <sup>o</sup> Pour le secrétariat général et le trésor public :	850 rames de diverses qualités, pesant 9,000 <sup>k</sup> valant fr. 10,000
2 <sup>o</sup> Pour l'administration des contributions, cadastre, douanes, et accises :	4,300 rames de diverses qualités, pesant 55,000 <sup>k</sup> valant fr. 60,000
3 <sup>o</sup> Pour l'administration de l'enregistrement et des domaines :	1,300 rames de diverses qualités, pesant 18,000 <sup>k</sup> valant fr. 23,000
	93,000
<i>A quoi il faut ajouter le prix des papiers timbrés, montant annuellement, selon l'adjudication publique du 16 mars 1844, pour 3,335 rames du poids de 18,000 kilogrammes, à la somme de . . . . .</i>	26,500
TOTAL. . . . .	fr. 119,500

Cette somme excède de 2,500 francs le crédit de 117,000 francs alloué au Budget de 1845. Il n'en est cependant pas résulté de déficit, parce que le magasin contenait alors une réserve sur l'année précédente; mais cette réserve se trouvant maintenant en partie épuisée, le crédit de 135,000 francs demandé pour l'exercice 1847 sera à peine assez large pour satisfaire aux besoins du service, si, comme on est porté à le croire, les quantités à délivrer en 1847 sont égales à peu près à celles de 1845.



*Extrait du cahier des charges de l'adjudication de la fourniture des papiers destinés à être timbrés.*

		DIMENSIONS des ÉCHANTILLONS	POIDS d'une rame de 500 feuilles regées et assotées	BESOINS ANNUELS par APPROXIMATION	N° des échantillons	PRIX ADJUGES
Billets de commerce		<sup>m</sup> 0 0884 sur <sup>m</sup> 0 2500	<sup>kilogs.</sup> 4 $\frac{1}{2}$	100 rames, chacune de 4,000 huitièmes de feuille	1	fr 16 80
Papiers de dimension	Petit	à 25 <sup>c</sup>	4	100 — — 2,000 quarts de feuille	2	6
		à 45 <sup>c</sup>	4	1,000 — — 1,000 demi-feuilles	3	6
		à 90 <sup>c</sup>	4	1,000 — — 500 feuilles	4	6 10
	Moyen	à 1 <sup>f</sup> 20 <sup>c</sup>	7	1,000 — — 500 —	5	9 50
	Grand	à 1 <sup>f</sup> 60 <sup>c</sup>	10	25 — — 500 —	6	15 60
	Grand registre	à 2 <sup>f</sup> 40 <sup>c</sup>	15	10 — — 500	7	21 50
	Grand reg (hypot)	à 2 <sup>f</sup> 50	17	100 — — 500 —	8	22 50

## CHAPITRE III, ART. 8.

*Une section demande la liste des avocats, avec l'indication des sommes qui leur sont allouées.*

Le tableau ci-joint contient les renseignements demandés au nom de la section centrale.

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS.	DOMICILE.	TRAITEMENT ANNUEL.	<i>Observations.</i>
1	Conard, J. . . . .	Anvers . .	\$,150 "	
2	Verhaegen, jeune, F.-J. . . . .	Bruxelles .	1,690 "	
3	Allard, G. . . . .	Id. . .	1,699 "	
4	Gilbert, G. . . . .	Id. . .	1,000 "	
5	Robbe, L.-M. . . . .	Id. . .	\$,000 "	
6	Leloir, N.-F.-J. . . . .	Id. . .	1,200 "	
7	Carlier, A. . . . .	Nivelles . .	1,060 "	
8	Denet, C. . . . .	Bruges . .	1,690 "	
9	Dechamps, H. . . . .	Courtrai. .	1,200 "	
10	Ryelandt, A.-C. . . . .	Furnes . .	1,270 "	
11	Vandaele, J.-F. . . . .	Ypres . .	1,270 "	
12	Libbrechts, C.-L. . . . .	Gand. . .	2,500 "	
13	Giet, J.-B. . . . .	Audenarde .	640 "	
14	Vandamme, L.-P. . . . .	Termonde .	640 "	
15	Dolez, J.-B. . . . .	Mons. . .	\$,150 "	
16	Vanhulst, F.-A. . . . .	Liège . .	\$,150 "	
17	Jaminé, J. . . . .	Tongres. .	\$,180 "	
18	Tesch, V. . . . .	Arion . .	2,500 "	
19	Zoude, F. . . . .	Namur . .	1,690 "	
		TOTAL. .	33,670 "	